



Paris, le 24 novembre 2016

DECLARATION PREALABLE au CHSCT-C du 24 novembre 2016

Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs
Camarades,

L'ordre du jour de la présente séance comprend des consultations sur trois projets de réorganisations qui vont impacter à des degrés divers le siège et l'ensemble des Directions Territoriales.

1) PROJET DE DÉPLOIEMENT DE MARCO-WEB

Force Ouvrière s'est déjà exprimé sur ce sujet dans notre déclaration préalable lors du CHSCT du 22 septembre. Notre intervention a eu deux effets tangibles :

- d'une part celle de faire fuir le préposé de la DJEF chargé d'assurer la présentation de ce dossier dans notre instance,
- d'autre part, le dossier a été retravaillé, et la présentation de ce jour nous paraît légèrement moins indigente que la précédente, même s'il reste encore de nombreuses zones d'ombre.

Pour le reste ? nos remarques de septembre restent d'actualité.

Ainsi, si **Force Ouvrière** comprend la nécessité de faire évoluer les outils existant (**PRAM** et **GAME** - que les rédacteurs de la présentation ont de manière très présomptueuse qualifié de « peu efficaces »), pour permettre aux utilisateurs actuels de ces outils de bénéficier des évolutions technologiques et réglementaires, la généralisation de ce futur logiciel (**dont nous ne connaissons pas l'ergonomie**) à l'ensemble des personnels opérationnels nous paraît relever d'une approche dogmatique qu'en l'état actuel de nos informations, nous ne pouvons que condamner.

Force Ouvrière constate, une nouvelle fois, que des décisions fortement impactantes pour les agents sont prises sans qu'aucune présentation ou échange avec les intéressés n'ait été réalisé.

Force Ouvrière exige, en conséquence, qu'une véritable étude soit réalisée pour évaluer les impacts de cet outil.

2) PROJET DE CENTRE DE GESTION NATIONAL

La transmission beaucoup trop tardive de ce document à cette instance, par ailleurs très vague et incomplet, conduit **Force Ouvrière** à exiger que ce point soit retiré des consultations prévues à l'ordre du jour et qu'il soit transformé en point d'information.

3) PROJET GBCP

Force Ouvrière s'est là aussi exprimée à plusieurs reprises sur ce dossier, notamment lors des CTU plénières des 21 septembre et 20 octobre derniers. **Force Ouvrière** a dû déployer une énergie considérable pour obtenir la production du document que vous appelez **abusivement « étude d'impact RH »** et qui n'est en fait qu'un simple « qui fait quoi » avant et après GBCP !

Les positions que **Force Ouvrière** a exprimées dans ces instances n'ayant pas été prises en compte, signe d'un profond mépris pour les représentants du personnel, nous allons vous les rappeler :

*« **Force Ouvrière condamne** avec la plus grande énergie la mise en œuvre à marche forcée de cette réforme. En effet, les choix réalisés par le siège concernant la mise en place d'organisations centralisées (CSP ou Service facturiers) n'ont à aucun moment été expliqués ni même justifiés et encore moins débattus.*

*C'est notamment le cas des Services Facturiers de Lille et de Paris pour lesquels **Force Ouvrière** est toujours en attente d'une explication convaincante. Pour notre part, nous avons bien compris que la seule justification de telles organisations est de permettre de réduire fortement les postes dans la filière comptable.*

Force Ouvrière dénonce à nouveau le fait que les impacts RH soient notoirement sous évalués dans le document présenté. En particulier la suppression des postes de comptables ou la réduction de leur nombre dans les subdivisions ou les UTI entraînera mécaniquement des reports de charges chez les acteurs opérationnels, **ce qui va à l'encontre de l'objectif poursuivi**, à savoir :

« recentrer les opérationnels sur leur cœur de métier ».

Plus grave les documents présentés dans les instances locales montrent que les directeurs territoriaux n'ont, pour la plupart, aucune vision sur l'organisation à terme ni sur les conséquences en termes de fonctionnement interne et encore moins sur les conséquences pour les agents.

Les dossiers présentés dans les CTU de Proximité se bornent le plus souvent à décrire une première phase et indiquent parfois qu'un bilan ou une évaluation sera réalisé pour la poursuite de la réorganisation. »

En clair, personne ne sait où il va et ce sont **les agents qui vont en faire les frais !**

A la DTBS, nos représentants viennent tout juste de recevoir, pour toute information à moins de deux mois de l'échéance annoncée un document décrivant la mise en place d'une expérimentation sur l'UTI Canaux, Champagne, Picardie et Ardennes.

A la DTRS les postes de comptables seront fermés au fur et à mesure du départ de leur titulaire, avec pour conséquence un transfert de travail sur les acheteurs (**bons de commande, service fait**) voire sur les subdivisionnaires ou leurs adjoints pour les tâches de gestion.

L'absence de visibilité et les surcharges de travail auxquels sont confrontés les personnels contribuent à développer la souffrance génératrice de Risques Psycho Sociaux.

Force Ouvrière rappelle à cette occasion sa position sur les RPS :

« *Plutôt que d'essayer de traiter les RPS une fois qu'ils ont été créés par l'employeur, il nous paraît plus intelligent d'éviter de les créer* ».

Force Ouvrière demande en conséquence l'arrêt immédiat des projets de réorganisation dans les DT menés dans le cadre du décret GBCP, la réalisation d'une véritable étude d'impact sur les conséquences de cette réforme sur les personnels, et la mise en place de concertations dignes de ce nom.

A la vue du dossier présenté, Force Ouvrière ne pourra que voter contre ce projet nuisible pour les agents.

**Les représentants Force Ouvrière
au CHSCT-C**

